



REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE « Circuit de Bresse », organise le **Dimanche 1er Octobre 2017**, une Course de Côte automobile dénommée : **4ème Course de Côte régionale Circuit de Bresse 2017**.

Cette épreuve compte pour :

La Coupe de France de la Montagne coef. 1 pour 2018, le Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche Comté.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **68/767 en date du 28/07/2017**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n°15981
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mr Jacques GUINAMARD	Licence n°14569
	Mr Robert MOLINES	Licence n°4107
Directeur de Course	Mr Jean-Paul BROSSARD	Licence n°4763
Directeur de Course Adjoint	Mr Eric GACON	Licence n°9100
Commissaire Technique Responsable	Mr Alain PETITON	Licence n°2732
Commissaire Technique	Mr Jean-Marc RANCON	Licence n°14085
Commissaire Technique	Mr Alain BILLOUD	Licence n°13082
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Emmanuel ARBANT	Licence n°125078
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr Jacques CUNY	Licence n°3036
Chargé des Commissaires de route	M Hervé BECKER	Licence n°188635
Chronométreurs	Mr Jean-Paul DURAND	Licence n°27683

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 26 septembre 2017 à minuit (caché de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés le jeudi 28 septembre 2017.

Vérifications administratives :

- le samedi 30 septembre 2017 de 13h45 à 18h45 à l'accueil du Circuit de Bresse.
- Le dimanche 1er octobre 2017 de 7h00 à 7h45 à l'accueil du Circuit de Bresse.

Vérifications techniques :

- le samedi 30 septembre 2017 de 14h00 à 19h00 dans l'enceinte du parc concurrent.
- Le dimanche 1er octobre 2017 de 7h15 à 8h00 dans l'enceinte du parc concurrent.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 1er octobre 2017 à 8h15.

Briefing des commissaires le 1er octobre 2017 à 7h30 devant le bureau des commissaires du Circuit de Bresse.

Essais non chronométrés le 1er octobre 2017 à partir de 8h30.

Parade et démonstration de véhicules entre chaque manche.

Essais chronométrés le 1er octobre de 10h30 à 12h30.

Briefing des pilotes le 1er octobre 2017 à 8h15 sur la Pit Lane du Circuit de Bresse.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 1er octobre 2017 à 12h45.

- 1^{ère} montée à partir de 13h30
- 2^{ème} montée à partir de 15h15
- 3^{ème} montée à partir de 17h00

Parade et démonstration de véhicules entre chaque manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seules les reconnaissances pédestres et à vélo sont autorisées, le samedi 30 septembre de 19h00 à 20h00 et le dimanche 1er octobre 2017 de 7h00 à 8h00.

Affichage des résultats provisoires 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM le dimanche 1er octobre 2017 à l'arrivée de la dernière manche chrono.

Remise des prix le 1er octobre 2017 à 19h30.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 1er octobre 2017 à 6h45 en salle de briefing.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage MB Motorsport à Frontenaud, face au Circuit de Bresse.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 1er octobre 2017 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 1er octobre 2017 à 8h00.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme VITTE Carole
4 allée de l'Albarine
01500 Saint Denis en Bugey
Tel : 06.95.62.29.23
Mail : carole.vitte@free.fr

Jusqu'au Mardi 26 septembre 2017 minuit.

Les frais de participation sont fixés à 180 €.

Pour les licenciés de l'ASA Circuit de Bresse, les frais de participation sont réduits à 140€.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les doubles montes sont acceptées.

Attention : Les titres de participation ne pourront être délivrés que sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile, datant de moins de 3 mois.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Conformément à la réglementation fédérale, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou mail à l'organisateur, 48h avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 180.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 Echappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées, groupes CM et GTTS – Niveau sonore max : 105 dB A

Voitures ouvertes, groupe C et D – Niveau sonore max : 110 dB A

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées / parcours précédents.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement des Courses de Côte.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisé par additif.

Publicité optionnelle : sera précisé par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte se déroulera sur une partie de la piste vitesse du Circuit de Bresse et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ - A proximité du virage n°11 - voir plan ci-joint

Arrivée - A proximité du virage n°2 – voir plan ci-joint

Pente moyenne : 3%

Longueur du parcours : 2000 mètres.

Modalités de retour au départ par la pit lane (en sens inverse)

Parc de départ (*lieu*) : piste sécurité

Parc d'arrivée (*lieu*) : piste sécurité

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par la Pit Lane du Circuit.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Pit Lane du Circuit.

Echauffement des pneumatiques est strictement interdit sur l'ensemble du site, sous peine d'amende et d'exclusion de course.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent se situe sur la Piste Sécurité du Circuit de Bresse.

Interdiction de planter ou d'amarrer les chapiteaux au sol.

Barbecue interdit dans la piste sécurité (voir emplacement dédié avec l'organisateur)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire pour tous les concurrents classés est situé sur le parc concurrent (piste sécurité).

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : à l'accueil administratif du Circuit de Bresse
- pendant les essais et la course : à l'accueil administratif du Circuit de Bresse
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : à l'accueil administratif du Circuit de Bresse

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à l'Accueil Administratif

- Téléphone permanence N° 06 24 26 35 54
- Centre de secours le plus proche : Voir Plan de Sécurité ci-joint au règlement

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) : voir article 1.2p.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques est strictement interdit sur l'ensemble du site, sous peine d'amende et d'exclusion de course.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les bâches et extincteurs sont obligatoires sous peine d'amende de 200 €.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée chronométrée. En cas d'ex-aequo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Les classements provisoires seront affichés à l'arrivée à l'issue de la dernière montée de course et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général scratch
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement pour chacune des classes
- 1 classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p. Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<u>SCRATCH :</u>	1 ^{er}	1 coupe + chèque de 550 €
	2 ^{ème}	1 coupe + chèque de 420 €
	3 ^{ème}	1 coupe + chèque de 310 €
	4 ^{ème}	1 coupe + chèque de 250 €
	5 ^{ème}	1 coupe + chèque de 150 €

<u>GROUPE :</u>	1 ^{er} (si plus de 3 partants)	1 coupe + chèque de 220 €
	2 ^{ème} (si plus de 5 partants)	1 coupe + chèque de 150 €
	3 ^{ème} (si plus de 7 partants)	1 coupe + chèque de 120 €

<u>CLASSE :</u>	1 ^{er} (3 partants ou plus)	1 coupe + chèque de 180 €
	1 ^{er} (- 3 partants)	1 coupe + chèque de 90 €
	2 ^{ème} (5 partants ou plus)	1 coupe + chèque de 120 €
	3 ^{ème} (7 partants ou plus)	1 coupe + chèque de 90 €

Féminine récompensée : +de 3 partantes 1ère 180€,
+de 5 partantes 1ère 180€ / 2ème 120€

- Tout concurrent ne se présentant pas à la remise des prix perdra d'office son prix et sa coupe.
- **Les prix et les coupes ne sont pas cumulables.** Dans tous les cas sera donnée la valeur la plus élevée.

10.2p. Remise des prix

Elle aura lieu 1 heure après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent au club house du Circuit de Bresse.